

# AVIS DE RECRUTEMENT



## RECRUTEMENT EXTERNE SANS CONCOURS D'ADJOINTS TECHNIQUES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (ex. ouvriers d'entretien et d'accueil) AU TITRE DE L'ANNEE 2007

Les adjoints techniques des établissements d'enseignement (nouvelle appellation des ouvriers d'entretien et d'accueil) exercent, dans les établissements publics d'enseignement, principalement collèges et lycées, des fonctions d'entretien essentiellement, ainsi que de service de restauration et d'accueil.

### MODALITES DE RECRUTEMENT

Le recrutement externe sans concours se fait en deux temps :

**1** - les candidats s'inscrivent en fournissant un dossier comportant une lettre de candidature, un curriculum vitae stipulant le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés, accompagné, si le candidat le juge utile, d'attestations de travail ; l'ensemble des dossiers est examiné par la commission chargée du recrutement qui effectue une sélection.

**2** - les candidats sélectionnés sont convoqués pour un entretien par la commission.

A l'issue des entretiens, la commission établit la liste des admis, par ordre de mérite.

Les critères de sélection sont essentiellement professionnels : sera ainsi particulièrement prise en compte l'expérience professionnelle dans l'entretien des locaux, la sécurité des installations et des bâtiments, le service en restauration de collectivité.

### CONDITIONS D'ACCES

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- être de nationalité française ou d'un état membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen
- jouir de ses droits civiques
- ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mention incompatible avec l'exercice des fonctions
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction

Les agents titulaires (ouvriers d'entretien et d'accueil) ne peuvent pas être candidats à ce recrutement.

**NOMBRE D'EMPLOIS : 14 (quatorze)**

**AFFECTATION** : postes à pourvoir sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie

### RETRAIT DES DOSSIERS :

**du lundi 10 mars 2008 au mardi 25 mars 2008 à 16h00.**

à télécharger sur INTERNET: <http://www.ac-noumea.nc>

à retirer à l'accueil du Vice-Rectorat (Rue Dézarnaulds)

à retirer (sur demande téléphonique préalable) à l'accueil des collèges et lycées publics de brousse ou des îles

### DATE DE RETOUR DES DOSSIER

**Le dossier sera retourné au Vice-Rectorat, au plus tard le lundi 7 avril 2008 à 16h00.**

Le dossier devra être déposé au Vice-Rectorat, (accueil rue Dézarnaulds avant 16h00), ou posté en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée au plus tard **le 7 avril 2008**, le cachet de la poste faisant foi. Attention, tout envoi hors délai entraînera l'annulation de la candidature ; A noter qu'un timbre à date de l'établissement ou service d'exercice ne saurait être accepté en lieu et place du cachet de la poste.

**LA DATE PREVISIONNELLE DES ENTRETIENS** sera fixée ultérieurement.

**RENSEIGNEMENTS** : Vice-Rectorat / Division des examens et concours  
tél : 26-61-70                      dexco@ac-noumea.nc